

N° CP 30/17-07
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

ROUTES DEPARTEMENTALES B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 89 543,00 €
 - . Régularisation : 4 013,00 €
 - . Aliénation : 43 790,00 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 du budget départemental 2007.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER